

DÉLIBÉRATION N°20170159 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/11/2017

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 27 octobre 2017 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 6 absents représentés, 4 absents, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 18 h 53) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 17) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 45) ; Mme Juliette BERNALIER (à partir de 18 h 39) ; M. Pierre DECLINE ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18 h 41) ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 53) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 19 h 10) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18 h 50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO (à partir de 20 h 49) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO ; M. Fabrice GUERET

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 18 h 53) ;
M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 17) ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 45) ;
Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER ;
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Evelyne FIORELLO (jusqu'à 19 h 10) ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (jusqu'à 20 h 49).

ABSENTES

Mme Juliette BERNALIER (jusqu'à 18 h 39) ;
Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18 h 41) ;
Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 53) ;
Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 18 h 50).

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Pascale OFFREY.

SPORTS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND HANDBALL PAYS DU GIER

M. Pierre TOUSSAINT expose ce qui suit :

L'association Saint-Chamond Handball Pays du Gier sollicite la collectivité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros dans le cadre du développement d'une section sportive mixte avec le lycée Claude Lebois et le collège Pierre Joannon.

Ces actions visent à permettre à des élèves des établissements scolaires et licenciés au club de développer une pratique intensive de leur discipline tout en suivant une scolarité avec un niveau d'exigence élevé en termes de résultats.

Ces dispositifs ont démarré en 2014 et étaient soutenus depuis leur origine par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) sur le volet « accompagnement éducatif ». Les critères d'attribution du CNDS ayant changé, le club ne bénéficie plus de ces aides et il est aujourd'hui en difficulté pour poursuivre ce projet.

Compte tenu des résultats obtenus en termes de formation pour les élèves et de l'implication de tous les partenaires dans la réussite du projet, la collectivité souhaite apporter son soutien à l'association Saint-Chamond Handball Pays du Gier par le biais d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de trois mille euros (3 000 €) à l'association Saint-Chamond Handball Pays du Gier,
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de l'exercice 2017 de la ville, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 7 novembre 2017

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20171106-dl20170159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2017